



Association des handicapés
respiratoires de Québec inc.

1001, route de l'Église, suite 204, Québec (QC) G1V 3V7
Tél. : (418) 657-2477 courriel : ahrq@videotron.ca
Télécopieur : (418) 657- 4823

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026
de l'Association des handicapés respiratoires de Québec inc.
au Domaine Notre-Dame Inc.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du CA et de la secrétaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du mercredi 18 juin 2025 à 10 h
4. Rapport de la présidente et reddition de comptes
5. a) États financiers 2025-2026
b) Engagement du comptable
6. Approbation par l'assemblée des décisions prises en 2025-2026
7. Élection des membres du Conseil d'administration. Viennent en élection :
 - M^{me} Louise Boulet
 - Mme Julie Ricci
8. Varia
 - a) Camp d'été – 24 au 28 août 2026
 - b) Dons
9. Levée de l'assemblée



AHRQ

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AHRQ est une corporation sans but lucratif portant le nom de l'Association des handicapés respiratoires de Québec (1984) inc. Les membres de l'Association sont conviés à élire leurs administratrices et administrateurs lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Le conseil d'administration se compose de (11) onze personnes.

Trois (3) postes / sur onze (11) au total viennent à échéance et 2 d'entre eux se représentent :

1. ^{Mme} Louise Boulet
2. ^{Mme} Julie Ricci

Candidatures :

2 membres du CA se représentent et 5 postes sont vacants

Rappelons que selon nos statuts et règlements :

Lors d'une prochaine réunion du nouveau conseil d'administration, les membres du CA répartiront entre eux les divers postes prévus pour sa composition :

- (1) Président(e)
- (1) Vice-président(e)
- (1) Secrétaire
- (1) Trésorier(ère)
- (7) Administrateurs(trices)

QUI PEUT VOTER ? Tous les membres réguliers de l'association ont droit de vote.

COMMENT VOTER ? Tout membre régulier et en règle vote à main levée ou, si tel est le désir d'au moins 20 % des membres présents, le vote se fait par scrutin secret.